

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le trois septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers

Municipaux :

En exercice : 19

Présents : 19

Pouvoirs : /

Votants : 19

Date de la convocation :

28 Août 2014

Date d'affichage :

28 Août 2014

Présents : MM. - Michel BRARD – Michel BENEDETTI -Jean-Luc VALLET –Cécile BOULDE – Catherine LEBOUCC Adjoint

Anne LEGOUBE- Marc LIBERT – Christian THEBAULT- Sébastien TROUVE- Patricia PAUTONNIER – Karine HUART – Jean-Marc COSTENTIN – Aline JOSSE - Madeleine DENIS – Dominique FROC - Charles DAVENEL- Anne-Marie VEILLE – Nicolas HARDY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc VALLET est désigné comme secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 09 juillet 2014
- Aménagement rues Pierre Turgis, allée des Vergers, rue Estienne de Javené :
 - Compte-rendu des commissions voirie et espaces verts – APD
 - Lancement de la consultation sur le réseau assainissement (*délibération*)
- Consultation pour la conception du bulletin municipal – choix du concepteur (*délibération*)
- Echange foncier tripartite – Zone de la Grande Marche – (*délibération*)
- Convention ligne ERDF – Ligne électrique souterraine – (*délibération*)
- Désignation d'un élu référent de la Mission Locale du Pays de Fougères - (*délibération*)
- Présentation des impacts de la loi ALUR sur les autorisations d'urbanisme et sur notre PLU.
- Etude de faisabilité pour la réalisation ou la restructuration d'un terrain de football
- Questions diverses : bilan du dispositif argent de poche – rentrée scolaire ...

Nicolas HARDY absent excusé a donné pouvoir à Catherine LEBOUCCQ

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 09 juillet 2014 :

Monsieur le Maire soumet ce procès-verbal à approbation aux conseillers municipaux.
Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, il est adopté à l'unanimité.

Aménagement des rues Pierre Turgis, allée des Vergers et rue Estienne de Javené

Michel BENEDETTI, Adjoint en charge de la voirie, présente sur diaporama l'avant - projet définitif établi par le bureau d'étude INFRACONCEPT et examiné en commissions voirie et espaces verts,

Il rappelle qu'une enveloppe budgétaire conséquente a été inscrite au budget primitif, qu'une étude a été confiée à INFRACONCEPT. Il indique également que ces travaux d'aménagement devront être coordonnés avec ceux du bouclage ERDF et de la réfection du réseau de l'assainissement de la rue Pierre Turgis.

L'étude du projet a pris en compte les orientations du Contrat d'Objectif, la réglementation applicable concernant les accès aux personnes handicapées, le besoin en aménagements végétaux et prévoit 27 places de parking au total. Il est prévu également d'aménager le carrefour au droit de la rue Bel Orient.

Arrivée d'Anne LEGOUBÉ et de Nicolas HARDY à 19h20

La consultation prévoit un déroulement en 3 tranches :

- Tranche ferme : Allée des Vergers et rue Pierre Turgis
- Tranche conditionnelle 1 : rue Estienne de Javené
- Tranche conditionnelle 2 : allée des Châtaigniers

Pour l'allée des Châtaigniers, l'étude est mise en attente de la réalisation du projet du lotisseur du Cœur de Bourg.

Michel BÉNÉDÉTTI donne connaissance du montant estimatif des travaux par tranches :

- Tranche ferme : 216 030 € TTC
- Tranche conditionnelle 1 : 103 284 € TTC
- Tranche conditionnelle 2 : 38 688 € TTC

Suite à un passage caméra réalisé par la SAUR, délégataire du service assainissement collectif, le réseau assainissement de la rue Pierre Turgis nécessite une réfection. Ces travaux de réseaux doivent intervenir en premier.

Vu l'avis favorable des commissions voirie et Espaces verts,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de lancer une consultation des entreprises, en procédure adaptée, pour la réalisation de ces travaux de réfection de l'assainissement
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

La dépense correspondante sera imputée sur le budget annexe de l'assainissement – article 2315 – opération 53 de la section d'investissement.

Informations sur voirie réseaux :

Michel BENEDETTI apporte les informations suivantes :

► Afin de permettre aux Javenéens de bénéficier du Haut Débit dès janvier 2015, France TELECOM propose d'implanter une armoire NRA rue du Couesnon, celle-ci étant raccordée au Centre Télécom de Fougères par une fibre optique.

Après rencontre sur le terrain il est proposé d'implanter cette nouvelle armoire au droit du pignon des locatifs de Fougères Habitat situés à l'angle de la rue du Couesnon et de la rue du Grand Jardin.

► Pour ce qui concerne le Très Haut Débit, une réunion spécifique est organisée le 23 septembre prochain avec France Télécom.

► A l'occasion des travaux en cours pour le bouclage du réseau ERDF sur Javené une boucle de travaux concerne la rue du Couesnon. Ces travaux étant réalisés par BOUYGUES Energies et Services il a été décidé de profiter de la tranchée pour faire passer un fourreau, et un câble cuivre en prévision d'une future extension de l'éclairage public jusqu'en limite du bourg. Le coût de cette prestation s'élève à 1354.78 € HT, soit 1 625.74 € TTC.

► Etat d'avancement des travaux du programme de voirie 2014 : l'entreprise STPO est intervenue sur les chemins :

- CR 4 Le Moulin de la Marche
- CR 19 La Lantière
- CR 24 Cure

Reste à réaliser le chemin de la Bécannièr VC 50 et celui de la Hayais CR 24.

► les candélabres de l'entrée du bourg côté cimetière : suite à la demande de Michel BRARD lors du dernier conseil, il faut noter que la différence entre les lanternes tient à la différence entre Entrée de bourg et giratoire. Un devis va être demandé pour uniformiser les lanternes. Il en sera de même pour la rue au droit de la Salle des Fêtes.

Consultation pour la conception du bulletin – Choix du concepteur

Michel BRARD, Adjoint en charge de la communication, présente le résultat de la consultation, en procédure adaptée avec publicité, réalisée pour le choix d'un concepteur chargé de l'élaboration du bulletin municipal en collaboration avec la commission communication.

Après examen des offres, trois candidats ont été auditionnés par la commission communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- retenir la proposition de l'agence Temps d'Idées – 62 rue de Vitré à FOUGERES - 35300 – au montant de 4 248 € HT pour la réalisation de deux bulletins à l'année (de 16 à 20 pages) et de 944 € HT pour celui de décembre (8 pages), soit un total de 5 192 € HT et 6 230.40 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif, section de fonctionnement, article 6237.

Echange foncier tripartite – Zone de la Grande Marche

Lors de l'aménagement de la zone d'activités et suite au transfert partiel du permis d'aménager au département d'Ille et Vilaine, une convention tripartite a été signée le 24 novembre 2009 entre Fougères Communauté, la commune de Javené et le département d'Ille et Vilaine ; Cette convention concerne le secteur aménagé par le département sur les îlots A et B qui lui ont été cédés.

Elle prévoit qu'à l'achèvement des travaux d'aménagement de la zone, les équipements publics réalisés seront rétrocédés à titre gratuit selon le principe suivant :

- Les voies ouvertes à la circulation automobile sont destinées à intégrer le domaine public communal d'intérêt communautaire et doivent donc être transférées à la commune de Javené.
- Les espaces verts communs et les axes de cheminements piétonniers sont transférés à Fougères communauté.
- Les terrains des îlots A et B destinés à accueillir des entreprises sont destinés au Conseil Général.

Suite à l'achèvement des travaux de viabilisation dans ces îlots, un relevé de géomètre a été réalisé afin de définir précisément les transferts de propriétés à opérer au vu de la propriété foncière des terrains.

Concernant la commune de JAVENÉ, ces transferts à titre gracieux, représentent globalement les superficies suivantes :

- 1 597 m² cédés par Fougères Communauté
- 4 104 m² cédés par le Département
- 167 m² à céder au Département

Il est précisé que les voies internes aux zones d'activités d'intérêt communautaire, notamment la ZA de la Grande Marche, sont des voies communales d'intérêt communautaire et leur entretien est donc assuré par Fougères Communauté.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- procéder à ces transferts fonciers à titre gracieux
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents y afférents.

Convention ligne ERDF – Ligne électrique souterraine

Monsieur le Maire expose la proposition de convention émanant d'ERDF concernant l'installation d'une ligne électrique souterraine sur des parcelles situées à JAVENE et appartenant à la commune comme suit :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZB	312	Le Grand Pré	00 ha 00 a 23 ca
ZB	329	Rés. Des Lavandières	00 ha 68 a 51 ca
ZB	463	Lot. Les Lavandières II	00 ha 61 a 59 ca

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la convention proposée
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir et notamment la procuration afférente à la convention.

Désignation d'un élu référent de la Mission Locale du Pays de Fougères

Monsieur le Maire informe de la demande de la Mission Locale du Pays de Fougères de désigner un élu référent pouvant relayer au niveau communal toutes les questions d'insertion des Jeunes. Les jeunes concernés ont entre 18 et 25 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de désigner à l'unanimité :
 - o Nicolas HARDY – Conseiller municipal
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

Etude de faisabilité pour la réalisation ou la restructuration d'un terrain de football

Suite à la demande écrite du Club de football de l'US Billé-Javené et après une rencontre avec les dirigeants qui soulignent que le terrain de football de Javené est de médiocre qualité et se dégrade vite compte tenu du nombre d'heures important d'utilisation, il est proposé aux membres du conseil municipal de lancer une étude de faisabilité pour définir ensuite l'orientation à prendre quant à la réalisation ou la restructuration d'un terrain.

L'objectif de cette étude sera de :

- définir les besoins : nombres de jeunes qui l'utilisent, leur fréquence
- d'étudier les différentes possibilités : création, restructuration de l'actuel, surfaces
- d'estimer les coûts de chaque scénario, les aides financières
- de voir de quel foncier la commune peut disposer...

Un débat s'engage sur l'opportunité de cette étude qui pour certains membres du conseil peut freiner d'autres projets de la commune. Il faudrait d'abord prioriser ces projets.

D'autres pensent que l'actuel terrain date de plus de 30 ans et qu'il est utile d'en étudier le devenir. Il est aussi souligné que les associations ont besoin du soutien communal pour encourager les bénévoles, les encadrants des jeunes.

Le Maire propose au vote à mains levées la question de lancer cette étude de faisabilité :

Le résultat est un avis favorable sauf une abstention : Nicolas HARDY .

Questions diverses

Dispositif argent de poche :

Marc LIBERT, conseiller délégué, fait un bilan du dispositif mis en place pendant l'été.

Bilan financier :

- argent de poche remis : 1 410 €
- 94 chantiers sur les deux mois dont 54 en espaces verts et 40 en bâtiments

- 94 chantiers sur les deux mois dont 54 en espaces verts et 40 en bâtiments
- représentent 282 heures (94 x 3h)
- 28 jeunes ont participé

Bilan qualitatif : l'expérience a été globalement satisfaisante tant du point de vue des jeunes que des agents qui les ont encadrés.

Des modalités devront être améliorées :

- Inscription définitive des jeunes
- Réunion avec les agents pour définir la durée de chaque chantier

La prochaine mise en place de ce dispositif est envisagée pendant les vacances de printemps en 2015 pour les espaces verts.

Demande de droits de place :

Monsieur le Maire informe de la demande d'un traiteur de spécialités asiatiques à emporter d'autorisation d'installer son commerce ambulant dans le bourg à raison d'une fois par semaine.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour un soir dans la semaine à partir de 18h30 sauf le jeudi.

La redevance applicable est fixée par délibération. Les tarifs applicables sont :

- 2 € par mètres jusqu'à 6 ml d'emprise et 0.5 € par mètre supplémentaire.

Elections sénatoriales :

Monsieur le Maire informe d'une réunion des grands électeurs désignés organisée par Mme Françoise GASTEL (également Présidente de l'association des Maires d'Ille et Vilaine) en mairie de Javené le vendredi 19 septembre à 16h30.

Compte-rendu des réunions de bureau municipal :

Nicolas HARDY demande s'il est possible que chaque conseiller municipal soit destinataire, comme lors du mandat précédent, des comptes – rendus des réunions du bureau municipal permettant ainsi une information sur les affaires municipales en amont des réunions de conseil municipal.

Il est décidé la rédaction et l'envoi d'un compte-rendu par mois regroupant les questions abordées pendant les différentes réunions.

Jumelage anglais

Monsieur le Maire donne le compte-rendu des échanges avec la commune jumelée que Javené a accueilli le dernier WE d'août.

Un tableau aquarelle réalisé par Claude CHAPON a été remis en cadeau. La commune a reçu quant à elle un rosier dénommé France.

Pour des raisons d'emploi du temps, monsieur le Maire ainsi que Cécile BOULDE quittaient la salle à 20h40.

Michel BRARD, 1^{er} Adjoint, préside la réunion.

Présentation des impacts de la loi ALUR sur les autorisations d'urbanisme et sur notre PLU

Michel BRARD fait cette présentation et les membres du conseil échangent sur les conséquences qui touchent à la fois les particuliers et la commune dans l'application des modalités évoquées ainsi que l'échéancier.

Voir le compte-rendu en annexe de ce procès-verbal.

Michel BENEDETTI évoque les demandes suivantes :

- de création d'une place handicapée à proximité de l'accès à l'école publique pour un enfant en fauteuil roulant
- des riverains de la rue du Chêne pour obliger les véhicules à ralentir. La solution de réaliser un plateau au niveau de la voie verte est pressentie. Mais auparavant il faut régler le problème des eaux pluviales. Les travaux ne pourront donc pas intervenir avant 2015.

Il précise également que l'entreprise CHIMIREC est en train d'étudier le problème d'odeurs constaté. Selon les résultats de cette étude confiée à des stagiaires, l'entreprise décidera des moyens à mettre en œuvre pour y remédier.

Patricia PAUTONNIER demande à chacun de s'inscrire à une ou plusieurs formations selon le programme proposé par l'ARIC. Ces demandes seront ensuite transmises à Fougères Communauté et des groupes seront organisés sur le plan local si possible.

Catherine LEBOUCCQ, adjointe aux affaires scolaires, indique que la rentrée scolaire s'est effectuée normalement, lundi dernier pour l'école privée et hier mardi pour l'école publique. Les TAP ont tout juste commencé, il est donc trop tôt pour connaître les appréciations des enfants, des animateurs et des parents.

Calendrier :

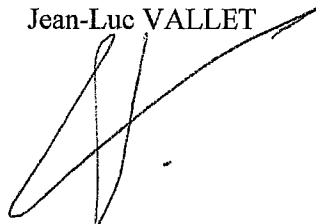
- Prochain Conseil municipal : mercredi 8 octobre 2014 à 20 h
- Bureau municipal : mercredi 17 septembre et 1^{er} octobre à 18 h
- Commission Bâtiments : Lundi 15 septembre à 18h30 – Visite Des bâtiments communaux

Dates à fixer pour :

- Commission des Espaces verts
- Commission des marchés pour consultation assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le secrétaire,
Jean-Luc VALLET



Le Maire,
Bernard DELAUNAY

